

Philippe Meirieu
Président de la « Commission Jeunesse » de l'ARF

Le 24 novembre 2014

M. Alain Rousset, Président de l'ARF

Monsieur le Président,

La « Commission Jeunesse » de l'ARF, réunie en séance plénière le mercredi 19 novembre 2014, a travaillé sur la place de la « politique de jeunesse » et sa nécessaire montée en puissance dans le cadre des évolutions institutionnelles actuelles et de la loi sur la « Nouvelle organisation des territoires de la République ». Elle constate qu'en dépit des déclarations émanant des plus hautes autorités de l'Etat et après la mise en place, il y a plusieurs mois maintenant, d'un Comité Interministériel de la Jeunesse, les évolutions qui se profilent ne semblent pas permettre le développement d'une véritable politique transversale en faveur de la jeunesse.

En particulier, il ne nous semble pas que les Régions qui sont, à nos yeux et plus que jamais, le bon échelon pour garantir une prise en charge globale, coordonnée et cohérente des actions en faveur de la jeunesse, soient aujourd'hui clairement identifiées pour engager cette évolution indispensable : la juxtaposition de guichets et d'interlocuteurs, la multiplication d'actions peu lisibles et mal articulées entre elles, le fait que de nombreuses structures (dont celles de l'Éducation nationale) ne semblent nullement concernées par le redécoupage territorial et la définition des nouvelles compétences régionales, l'absence d'une instance régionale de concertation et de structuration permettant d'offrir à chaque jeune, de manière lisible et accessible, l'ensemble des informations et propositions nécessaires à son accès à l'autonomie et à la citoyenneté... tout cela nous apparaît compromettre gravement les espoirs que nous avons collectivement portés, depuis « Jeunesse en Régions » à Arcachon, et renouvelés et approfondis lors de « Jeunesse en Régions » à Metz.

Or, la situation de la jeunesse ne cesse de s'aggraver au regard de la nature même de la crise économique (chômage, précarisation, difficulté d'accès à l'autonomie, etc.). À la fracture sociale, s'ajoute désormais une fracture territoriale et, à court terme, la fracture générationnelle pourrait compromettre gravement le lien social. Toutes les observations concordent en effet : si certains jeunes privilégiés parviennent encore à accéder, sans difficultés particulières, à la formation et à l'emploi, la majorité d'entre eux ressent un sentiment d'abandon et considère que la société ne leur permet d'accéder à la place et au statut auxquels ils aspirent ; se sentant exclus, il se contentent alors de rechercher et réclamer les aides qui leur sont dues et au regard desquelles ils se comportent plus en « consommateurs qu'en « citoyens », quand ils n'ont pas la tentation de s'exclure eux-mêmes du « contrat social », de récuser « la politique » sous toutes ses formes, voire de se réfugier dans des positions de repli clanique ou d'engagement extrémiste. La désespérance que nous sentons monter ainsi au quotidien représente un danger très grave pour la République que seule une politique d'ensemble, claire et volontariste, menée de manière solidaire par tous les acteurs dans le cadre régional, nous paraît susceptible d'enrayer.

Face à cette urgence, il est impératif que toutes les institutions qui œuvrent en faveur de la jeunesse sur les territoires, agissent ensemble et mieux, mieux parce qu'ensemble. Et ensemble au sein de Régions capables d'incarner, pour tous les jeunes, les « nouveaux territoires de l'espérance ».

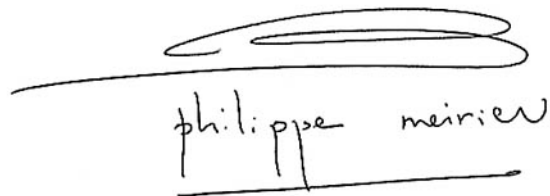
En effet, les futures Régions seront dotées de compétences structurantes : économie, mobilité, formation, aménagement du territoire... Parce que la jeunesse est au croisement de tous ces domaines, il sera de notre responsabilité d'accompagner les jeunes sur des parcours de réussite afin qu'ils deviennent les moteurs de la France de demain, en développant une véritable « culture de la relève ».

C'est pourquoi la « Commission « jeunesse » de l'ARF souhaite vivement que les Régions soient clairement identifiées, à l'occasion de la réforme territoriale en cours d'élaboration, comme les « ensembleurs » des politiques de jeunesse et les garantes de leur mise en œuvre sur les territoires. Elle souhaite que cette responsabilité soit spécifiée dans la loi. La délégation de la compétence « Jeunesse » aux Régions apparaîtrait comme un acte fort de décentralisation et constituerait un message important adressé à la Jeunesse en quête de lisibilité des dispositifs d'aide et de soutien institutionnels. En quête, aussi, d'un cadre valorisant les engagements et la créativité dont de nombreux jeunes témoignent mais qui, aujourd'hui, n'est essentiellement reconnue que par les Régions.

Nous rappelons, à cet égard, que tout cela pourrait s'effectuer dans la perspective de la proposition que la « Commission Jeunesse » a déjà formulée - et que nous nous permettons de reproduire ci-dessous - de « Conférences permanentes régionales de la jeunesse. »

Afin de pouvoir développer ces analyses et ces propositions, la « Commission Jeunesse » sollicite votre intercession afin que ses membres (en particuliers les élus en charge de la jeunesse dans les différentes régions) puissent être entendus rapidement par les parlementaires et, en particulier, par les commissions et les rapporteurs des deux assemblées en charge de la réforme territoriale.

Au nom de toute la commission, je vous remercie infiniment de tout ce que vous pourrez faire pour cela et vous assure, Monsieur le Président, de notre dévouement au service de la République et de sa jeunesse dont elle a tant besoin...



philippe meirieu

« Pour des Conférences permanentes régionales de la jeunesse »

1) Dans le cadre de la priorité à la jeunesse affirmée par le Président de la République et voulue par le gouvernement, la commission "Jeunesse" de l'ARF souhaite qu'une politique volontariste soit mise en place articulant étroitement un engagement de l'Etat et un engagement des Régions.

L'Etat, en effet, a toute légitimité pour définir une vraie politique nationale en faveur de la jeunesse, dépassant la simple juxtaposition des dispositifs d'aide ou de prise en charge qui existent dans les différents domaines et permettant vraiment à chaque jeune de construire son parcours de réussite, tant citoyen que professionnel. Les différents services déconcentrés de l'Etat ont bien évidemment, dans cette perspective, mission de relayer la priorité à la jeunesse, chacun dans leur domaine, mais aussi de se mettre en relation, au plan territorial, avec tous les acteurs susceptibles de faciliter la mise en œuvre d'une politique globale permettant à chacune et chacun d'être accompagné au mieux.

De leur côté, les Régions ont déjà mis en place de nombreuses actions en direction de la jeunesse, et cela aussi bien en matière de formation que d'accès à l'emploi, d'accès à l'autonomie, de santé, de logement, de culture, de vie associative, de démocratie participative, d'aide à la mobilité, etc. Elles ont également engagé des collaborations multiples avec différentes instances et institutions susceptibles d'offrir aux jeunes une information exhaustive, des interventions et prestations qui se complètent, des soutiens convergents à leurs initiatives et une valorisation concertée de tout ce qui peut contribuer à leur réussite. C'est ainsi qu'elles travaillent avec l'Etat, mais également avec les départements, les agglomérations, les municipalités, le tissu associatif, etc.

2) Aujourd'hui, il faut aller plus loin ! Malgré les efforts des uns et des autres, les actions en faveur des jeunes restent trop segmentées, atomisées et peu lisibles. C'est ainsi qu'elles peinent à trouver leur cohérence et à toucher tous les jeunes, en particulier les plus fragiles, toujours défavorisés quand les informations et actions qui leur sont proposées ne sont pas facilement accessibles. Par ailleurs, dans un cadre budgétaire contraint, il convient de privilégier les complémentarités et d'éviter les doublons inutiles comme les actions dont l'impact n'est pas attesté.

3) Compte tenu du fait que les Régions sont aujourd'hui, de fait, les collectivités de référence pour les 16-25 ans, et assument déjà généralement un rôle d'ensemble dans les interventions en faveur de ces publics, l'échelon régional est le niveau pertinent pour structurer et organiser des dynamiques partenariales, transversales et territorialisées en faveur de la jeunesse. **C'est pourquoi la commission "jeunesse" de l'ARF propose la mise en place, dans chaque région, d'une "CONFERENCE REGIONALE DE LA**

JEUNESSE" chargée d'élaborer "UN SCHEMA REGIONAL DES POLITIQUES DE JEUNESSE". Ce schéma devra avoir pour objectif d'établir un diagnostic et de coordonner toutes les politiques de jeunesse à l'échelon régional, notamment les aides individuelles, afin d'accompagner les jeunes dans les meilleures conditions possibles, de la fin de la scolarité obligatoire à la citoyenneté engagée et à l'emploi durable.

La commission "jeunesse" de l'ARF propose que cette "conférence permanente" soit co-présidée par l'Etat et la Région (le Préfet de Région et le Président de Région) et associée, à la fois :

- les différents services déconcentrés de l'Etat déployant des actions en faveur de la jeunesse,
- les autres collectivités territoriales (ou leurs instances représentatives) déployant des actions en faveur de la jeunesse : Départements, Métropoles, Communautés de communes des grandes agglomérations...
- les différentes institutions chargées d'aider les jeunes dans les différents domaines de leur vie,
- les différentes associations de jeunesse ou ayant vocation à travailler en faveur de la jeunesse, reconnues par l'Etat,
- des représentants des jeunes eux-mêmes à travers les institutions susceptibles d'incarner tous les jeunes (Conseil Académique de la Vie Lycéenne, Organisations étudiantes, mais aussi représentants des jeunes en formation professionnelle, en recherche d'emploi, jeunes issus des instances de démocratie participative existantes dans le territoire régional, etc.).

4) Le "SCHEMA REGIONAL DES POLITIQUES DE JEUNESSE" devra comporter obligatoirement quatre volets :

1. un volet "information" : il s'agit de mutualiser toutes les informations afin de permettre la mise à disposition de documents complets et exhaustifs à destination de tous les jeunes sur toutes les questions les concernant, à chaque échelle du territoire ;
2. un volet "rationalisation des interventions et couverture des besoins" : il s'agit de mettre systématiquement en complémentarité les actions concernant les jeunes de manière à ce que tous les besoins soient couverts et que la lisibilité de cette couverture soit optimale ;
3. un volet "accompagnement et lutte contre toutes les formes de rupture" : il s'agit d'organiser de manière concertée la lutte contre toutes les ruptures en formation, entre les formations, entre la formation et l'emploi, dans la prise d'emploi, etc. ;
4. un volet "priorité(s) régionale(s)" : il s'agit d'identifier un ou des objets prioritaires de travail et de mobiliser, en une politique cohérente, tous les acteurs possibles afin de réaliser cette / ces priorités. Les collectivités les plus pertinentes pourront être désignées comme « chef de file » à l'échelle d'un territoire sur telle ou telle priorité.

5) Les travaux et les résultats de la CONFERENCE REGIONALE DE LA JEUNESSE devront être rendus publics au moins trois fois par an ; ils donneront lieu à un rapport annuel qui sera transmis par le Préfet de Région et le Président de la Région à la ministre chargée de la Jeunesse.